

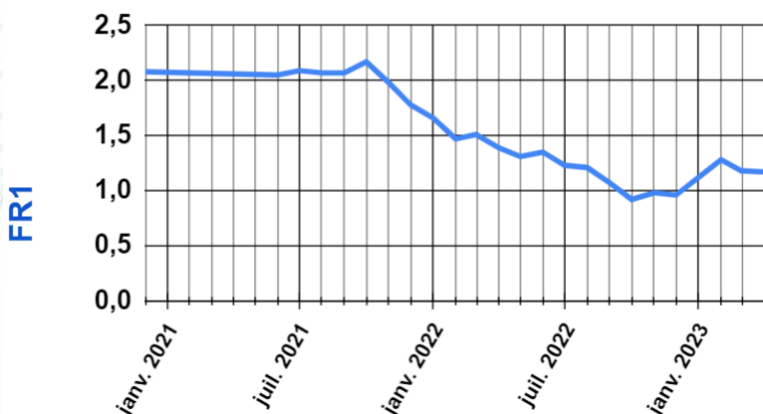
19 juin 2023

Lettre d'information CFE-CGC AIRBUS Defence & Space - juin 2023

1ère Organisation Syndicale d'Airbus Defence & Space

Taux de fréquence des accidents ou FR1

Evolution du FR1 Airbus Defence ans Space



Taux estimé d'accidents avec perte de jours de travail par rapport au nombre total d'heures travaillées.

Un « accident du travail » est un événement ponctuel survenant au cours du travail et qui entraîne des dommages physiques et/ou mentaux.

Ça c'est dit !

« Le plaisir dans le métier met la perfection dans le travail ». (Aristote)

Calendrier

CSE-C
CSE-E Toulouse/RP

le 23 juin
le 29 juin

Edito

L'A.N.I. * sur la santé au travail du 9/12/2020, signé par la CFE-CGC, la CFTC, FO, la CFDT et les organisations syndicales des employeurs a fait évoluer la notion de QVT en **QVCT** (pour **Qualité de Vie et des Conditions de Travail**).

Ses objectifs portent sur la conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle, sur les conditions d'exercice du travail (instances de représentation du personnel, management, moyens, relations interpersonnelles et collectives du travail), sur l'utilité et le sens du travail, sur les transformations rapides du travail et sur la mobilisation de modalités d'organisation du travail (exemple : le télétravail).

La négociation QVCT du groupe Airbus (incluant le télétravail) était prévue au 2e trimestre 2023.

La Direction a annoncé mi-mai sa décision de reporter cette négociation en 2024. La CFE-CGC regrette la décision de report de cette négociation importante, aussi bien pour la santé des salariés que pour l'attractivité de notre entreprise.

* Accord National Interprofessionnel

TOP / PAS TOP

TOP : Ludovic ANDREVON (Président de notre syndicat CFE-CGC AED) devient le nouveau président de l'IPECA

PAS TOP : Déplacement / Mobilité des salariés sortent de l'agenda et passent au second trimestre 2024.

Et vous trouvez ça drôle ?



Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

La démarche QVCT regroupe l'ensemble des actions qui permettent de concilier la santé des salariés et l'amélioration de leurs conditions de travail. Elle répond à 2 obligations légales pour l'employeur :

- Assurer la **santé** et la **sécurité** des salariés
- **Négocier** sur cette thématique

Qu'entend-on par qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) ?

- améliorer les conditions de travail pour veiller à la santé/santé des salariés et contribuer à la performance globale (opérationnelle, économique, sociale et environnementale) de l'organisation,
 - s'adapter à la structure, favoriser la participation de tous et expérimenter concrètement de nouvelles façons de travailler.
- Quels sont les objectifs de la QVCT ?

- permettre à tout le monde de faire du « bon travail » et de construire progressivement une organisation de travail favorable à la fois à la santé des personnes et à la performance globale de l'entreprise.

Quels sont les thèmes à aborder dans une démarche QVCT ?

- Le dialogue professionnel et le dialogue social
- L'organisation, le contenu et la réalisation du travail
- La santé au travail
- Les compétences et les parcours professionnels
- L'égalité au travail
- Le projet d'entreprise et le management

Travail hybride : quels effets sur la santé au travail ?

Le travail hybride est une combinaison de travail traditionnel, en présentiel au bureau, et de télétravail, hors site. La Journée Mondiale de la Sécurité et de la Santé au travail a permis de s'interroger sur les conséquences, positives et négatives, du travail hybride sur la santé mentale et physique des salariés.

Voici quelques résultats d'une enquête réalisée par l'institut de sondage Mortar auprès de 2 000 travailleurs français.

Le travail hybride offrirait aux salariés français plus de temps libre pour adopter un mode de vie sain, en commençant par une alimentation équilibrée. 60% des "travailleurs hybrides" ont déclaré avoir plus de temps pour prendre un petit-déjeuner correct, tandis que 62% ont admis pouvoir préparer des repas équilibrés plus de trois fois par semaine. Ce taux monte à 67% pour les femmes. De plus, le travail hybride semble encourager l'exercice régulier. 58% des "travailleurs hybrides" pratiquent une activité physique au moins deux fois par semaine et 51% prennent le temps de faire de courtes promenades pendant leur pause, ce qui a également un effet positif sur la santé mentale. En ce qui concerne le sommeil, bien que 72% des Français affirment avoir des problèmes de sommeil, 58% des personnes travaillant en mode hybride déclarent bien dormir au moins 4 nuits par semaine. En moyenne, 56% des répondants estiment être moins fatigués à la fin de la semaine grâce au travail hybride, avec un taux de satisfaction plus élevé chez les femmes (61%).

En 2022, 2,5 millions de salariés français ont souffert de suractivité pouvant entraîner un burn-out selon Empreinte Humaine. Le travail hybride apparaît comme une solution à explorer pour soulager les employés de leur pression professionnelle. En effet, 67% des personnes interrogées pensent que le travail hybride permet de prévenir les situations de burn-out.

Le travail hybride améliorerait l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour 72% des répondants. Ce ressenti est partagé par autant d'hommes que de femmes.

IPECA MSAé

Le 1er janvier 2021 IPECA prévoyance s'est rapprochée de la MSAé. La MSAé concentre son action sur la prévention au service de la filière aéronautique. L'objectif est d'accompagner les entreprises, les salariés et les retraités de l'aéronautique et de l'aérospatial selon une logique globale de santé et de bien-être. La MSAé en tant que "mutuelle dite de Livre III", porte l'ensemble de l'offre de prévention, d'accompagnement et d'action sociale (aider les salariés de la communauté aérospatiale et leurs familles dans les moments difficiles). L'IPECA œuvre pour le bien être de la communauté de l'aéronautique et de l'aérospatiale civile et militaire. Elle protège les femmes et les hommes de ce secteur dans tous les domaines de la protection sociale complémentaire, collective ou individuelle, en santé comme en prévoyance.

Les aidants

C'est quoi un aidant familial ? C'est une personne qui apporte une aide non professionnelle à un proche (membre de sa famille, conjoint, ami, voisin) en perte d'autonomie ou dépendant du fait d'un handicap, d'une maladie ou de l'avancée en âge, pour effectuer des gestes de la vie quotidienne de manière régulière et fréquente. C'est un enjeu de société, car près de 3 personnes sur 10, soit 11 millions de personnes sont considérées comme aidants familiaux. Ce sont en majorité des femmes (57%). Quant à la personne aidée, il s'agit majoritairement d'un parent (52%), suivie d'un membre de la famille (19%) puis d'un grand-parent ou d'un conjoint (12%). En 2030, 1 actif sur 4 sera aidant. Cet "engagement du quotidien" impacte la vie des aidants. Faisant partie intégrante de la vie du proche aidé, 73% des aidants se déplacent plusieurs fois par semaine et réalisent 6,3 tâches en moyenne. Cette situation rend très difficile la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Il existe des solutions de différentes natures pour aider les aidants :

- les aides de la vie (les services d'aide et d'accompagnement à domicile ; les services de soins infirmiers à domicile,...)
- les aides financières (plan d'action personnalisé ; allocation personnalisée d'autonomie,...)
- les aides aménagement de logement (aides de l'agence nationale de l'habitat, aides des collectivités et des caisses de retraite,...)

Le congrès fédéral



Le 45ème Congrès de la Fédération de la Métallurgie CFE-CGC s'est tenu du 6 au 8 juin au Havre.

Fabrice NICOUD, actuellement DSC CFE-CGC Airbus Operations, a été élu Président de la Fédération de la Métallurgie et succède à Gabriel Artero.

Thierry PREFOL, DSC Airbus Defence & Space a été élu au bureau de la fédération.

On vous accompagne

Resp. Section Toulouse :

B. PATOUILLIART 07 79 85 97 41

Resp. Section Reg. parisienne :

V. HENQUINBRANT 06 35 38 35 93

Comité Européen ADS (ECADS) :

C. DUMAS 06 70 50 68 43

DSC ADS/ Comité européen Airbus :

T. PREFOL 06 40 19 29 06

DSC ADS adjoint :

D. IZAMBERT 06 80 27 84 90

Restez Informés

Installez l'application **My CfeCgc ADS**
QR code ci-contre ou

<http://flash.webcodelink.com/406>

